

**Conseil d'administration  
Séance du 23 septembre 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 56/2024	QUESTIONS FINANCIERES Convention UJM et association
------------------------------------	--

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000

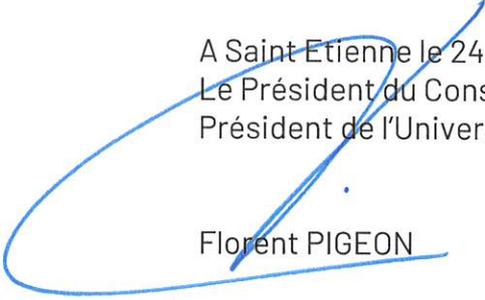
Vu l'article L. 712-3 du code de l'éducation  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu la convention signée entre l'Université Jean Monnet et l'association AS-STAPS en date du 26 août 2024

Le Conseil d'administration approuve la convention signée entre l'Université Jean Monnet et l'association AS-STAPS.

Document annexé.

A Saint Etienne le 24 septembre 2024  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 27

CONTRE : 0

ABST : 0



UNIVERSITÉ  
JEAN MONNET  
SAINT-ÉTIENNE

## CONVENTION

A.S. STAPS Saint-Etienne – Université Jean Monnet

### Subventions aux projets 2024 portés par l'A.S. STAPS Saint-Etienne

Entre les soussignés :

L'association Sportive STAPS Saint-Etienne, dont le siège social est situé Bureau des étudiants, Département STAPS, 23 rue du Dr Paul Michelon, 42023 Saint-Etienne, représentée par Monsieur Tomylee Cervantes, Président

D'une part,

Et l'Université Jean Monnet, située 10 rue Tréfilerie – CS 82301 – 42023 SAINT-ETIENNE cedex 2, représentée par Monsieur Florent Pigeon, Président

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Objet :

L'objet de cette convention est de lister de manière commune les projets ainsi que les subventions relatives à ces projets sur lesquels l'Université et l'A.S. STAPS Saint-Etienne se sont engagés pour l'année civile 2024 par le biais des commissions de soutien aux projets associatifs de l'établissement.

#### Article 2 – Procédure :

Les projets de l'A.S. STAPS Saint-Etienne sont proposés par le biais d'un dossier de candidature et présentés en commission Vie étudiante et de Campus lors de séances définies par l'établissement : séances plénières pour les subventions dont le montant est supérieur à 3000€, et sous-commission « Soutien aux initiatives étudiantes » pour les subventions dont le montant est inférieur à 3000€.

La commission délibère sur l'octroi d'une subvention et son montant. Cette subvention est versée à l'association après validation par les instances.

l'A.S. STAPS Saint-Etienne s'engage à fournir à l'Université un bilan descriptif et chiffré dans les deux mois qui suivent la réalisation du projet.

#### Article 3 – Nature des projets :

Les projets concernent la vie étudiante dans des domaines tels que la prévention et la santé, la culture, le sport, l'action sociale, le cadre de vie, le handicap, le développement durable, la citoyenneté.

Les projets bénéficient prioritairement à la communauté étudiante et contribuent à :

- Améliorer les conditions de vie sur les campus et les services aux étudiants
- Favoriser les échanges et la solidarité entre étudiants de composantes différentes
- Participer à l'animation des campus,

Université Jean Monnet Saint-Etienne

Maison de l'Université, 10 rue Tréfilerie, CS 82301, 42023 Saint-Etienne cedex 2, Tel : 04 77 42 17 00

- Promouvoir la vie associative sur les campus

Article 3 – Descriptif des projets 2024 et des subventions versées au 26/08/2024 :

Intitulé du projet	Descriptif	Date	Commission sollicitée	Montant Subvention	Subvention versée au 26/08/2024
Maintenir l'accès au sport universitaire et à la compétition pour tous les étudiants de l'UJM	Le projet comporte trois objectifs : - favoriser l'accès à la pratique sportive en proposant une licence à un coût abordable (20€). - développer le sport au niveau "local". - permettre aux étudiants de représenter les couleurs des Universités / Écoles stéphanoises lors des championnats de la FFSU au niveau Académique, Régional, National et Européen pour les meilleurs d'entre eux. Ces 3 objectifs ont un but commun: permettre aux étudiants de pratiquer du sport universitaire dans les meilleures conditions possibles sans que l'argent ne soit un frein à leur participation.	Année 2024	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 18/06/2024	26 500€	Oui
<b>TOTAL SUBVENTIONS au 26/08/2024</b>				<b>26 500€</b>	

Fait à Saint-Etienne, le 26/08/2024

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Florent PIGEON

Tomylee Cervantes

Président de l'Université Jean Monnet

Président de l'A.S. STAPS Saint-Etienne